



Réactualisation photos licences



Validité

L'article 2 bis du Guide de procédure de délivrance des licences prévoit que les clubs doivent joindre en pièce jointe de la demande de licence, la photographie de son bénéficiaire.

Les photographies doivent être impérativement renouvelées dans les deux saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licencié(e)s mineurs, toutes les cinq saisons pour les licencié(e)s majeurs.

Toutefois, sur demande de l'instance concernée, les clubs peuvent être amenés à numériser une photo récente avant l'expiration de ce délai. Les photographies numérisées par les clubs sont destinées exclusivement à être affichées dans Footclubs et apposées sur les licences concernées.

A partir du 01 mai, et afin de gagner du temps lors des renouvellements de licences, il est possible pour les clubs de réactualiser les photos de ses licencié(e)s sur Footclubs qui ne sont plus valides. Celles-ci sont indiquées comme invalides.

Sur Footclubs, lorsque la photo est cerclée de rouge, il est nécessaire d'en numériser une plus récente.

Vérifier le Statut Valide ou Invalide des photographies :

1. Sur Footclubs : Sélectionnez la nouvelle saison, puis Menu – Licences – Editions et extractions.
2. Sélectionnez le format "Extraction MS EXCEL" puis cliquez sur défaut appliqué.
3. Sélectionnez "Nom Prénom" et "Statut photo", puis validez.
4. Dans le menu, cliquez sur travaux demandés et téléchargez le document extrait.

Toutes les photographies invalides doivent être remplacées.

RAPPEL

La photographie doit respecter les caractéristiques suivantes :

- **Format** : La photo doit être un portrait d'identité dans le sens vertical, numérisé au format JPEG, ou prise de vue avec un appareil photo numérique, une webcam ou un téléphone mobile.
- **Qualité** : La photo doit être nette, sans surcharge ou altération.
- **Couleur** : La photo en couleurs, doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.
- **Fond** : Le fond doit être uni, de couleur claire.
- **Tête** : La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le visage doit être dégagé, les yeux visibles et ouverts.
- **Regard** : Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, la tête droite.
- **Lunettes** : La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés sont interdits.
- **Taille du fichier** : Pour transmettre la photo dans Footclubs, la taille du fichier ne doit pas excéder 1,2 méga Octets.

En cas de refus de la photographie par l'instance chargée de la délivrance de la licence, le club demandeur reçoit une notification électronique afin qu'il puisse en télécharger une nouvelle.

Une fois la photographie de la personne concernée validée, il est impossible de la modifier pour la saison concernée.



POUR LA NOUVELLE SAISON À VENIR, N'OUBLIEZ PAS, SI VOUS N'AVEZ ENCORE PAS FRANCHI LE PAS, IL EST POSSIBLE D'EFFECTUER LES DÉMARCHES DE DEMANDES DE LICENCE INTÉGRALEMENT EN LIGNE.